



MAIRIE DE THIL
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Mardi 24 novembre 2020

L'An deux mille vingt et le 24 novembre à 20 heures, dans le lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Cécile DARGASSIES, Première Adjointe au Maire, pour Madame le Maire empêchée, en vertu de l'article L.2121-14 alinéa 1 du CGCT.

Présents : Vanessa ARNASSAN, Gatien ARNAULT, Jean-Matthieu CANCHES, Sophie CARLI, Cécile DARGASSIES, François DROMARD, Caroline GRAIRE, Pierre LAMOTHE, Jean-Luc LÉZAT, Bruno PASQUIER, Julie ROUGER

Absents - Excusés : Robert ARMENIER, Sandrine BOUVIER, Cécile FAVIER PEZET, Céline FRAYARD

Ont donné pouvoir : Sandrine BOUVIER à Julie ROUGER, Cécile FAVIER PEZET à Julie ROUGER, Céline FRAYARD à Cécile DARGASSIES

Secrétaire de séance : Sophie CARLI

Convocation du 20 novembre 2020

Madame Cécile DARGASSIES déclare, avec 11 conseillers présents à l'ouverture de la séance le quorum atteint ; le conseil peut valablement délibérer.

Ouverture de la séance à 20 heures.

ORDRE DU JOUR :

Madame Cécile DARGASSIES informe les membres du conseil municipal que le point 6 est supprimé de l'ordre du jour, faute d'éléments suffisants. Approuvé à l'unanimité.

1-ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 13 OCTOBRE 2020

Madame Cécile DARGASSIES interroge les Membres du Conseil sur d'éventuelles remarques à formuler sur le procès-verbal de la réunion du mardi 13 octobre 2020.

Sans remarque de la part des conseillers, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**2- ACQUISITION MUTUALISEE D'UN BROYEUR DE VEGETAUX
ET DEMANDE DE SUBVENTION**

Madame la Première Adjointe expose au conseil municipal que l'acquisition mutualisée d'un broyeur de végétaux a été étudiée avec les communes voisines de MONTAIGUT SUR SAVE et de LEVIGNAC SUR SAVE afin de permettre de mutualiser les coûts d'investissement et d'entretien du matériel. Elle présente le devis de la société HPC domiciliée à 31330 GRENADE SUR GARONNE, retenu par la commission Achat. Il s'agit d'un broyeur de végétaux de marque RABAUD XYLOCHIP 100 M, s'élevant à un montant de 13 296.30 € HT, soit 15 955.56 € TTC. Le coût de l'investissement sera réparti à parts égales entre les 3 communes. Le montant pour la commune de THIL s'élèvera à 4 432.10 HT soit 5 318.52 € TTC. Elle propose de suivre la décision de la commission et de solliciter une aide financière du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de procéder à l'acquisition mutualisée du broyeur de végétaux ci-dessus désigné pour un montant de 13 296.30€ HT, soit 15 955.56 € TTC, à répartir en parts égales entre les 3 communes, soit 4 432.10 € HT- 5 318.52 € TTC pour THIL
- Sollicite l'aide financière maximum du Conseil Départemental
- Dit que les crédits nécessaires figurent au budget primitif 2020, en section d'investissement à l'article 2188

3-CONVENTION DE COPROPRIETE POUR L'ACHAT ET L'UTILISATION D'UN BROYEUR DE VEGETAUX MUTUALISE

Madame la Première Adjointe rappelle à l'assemble que par délibération du 24 novembre 2020, le conseil municipal a approuvé l'acquisition mutualisée d'un broyeur de végétaux avec les communes de MONTAIGUT SUR SAVE et LEVIGNAC SUR SAVE.

Elle indique ensuite qu'il est nécessaire de conclure une convention avec ces communes afin de définir les modalités d'acquisition, d'utilisation et d'entretien de cet équipement.

Elle présente le projet de convention établie pour une durée indéterminée, consentie à titre gratuit, qui détaille le planning d'utilisation et les conditions d'entretien du matériel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide d'approuver la convention de copropriété pour l'achat et l'utilisation d'un broyeur de végétaux mutualisé, telle qu'annexée à la délibération
- Autorise Madame la Première Adjointe à signer la convention et à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette opération

4-TRAVAUX DE RENOVATION DE LA HALLE DE LA MAIRIE ET DEMANDE DE SUBVENTION

Madame la Première Adjointe expose au conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de rénovation de la halle de la mairie. En effet les façades latérales droite et gauche, mitoyennes des maisons d'habitation présentent une altération des enduits. De même le sol en béton est affaissé et nécessite également une réfection, notamment pour améliorer l'évacuation des eaux pluviales.

Madame la Première Adjointe présente les devis suivants retenus par la commission Achats Travaux :

- ARNOLD FACADES, domicilié à LE GRES 31480, pour un montant de 8 142 € HT soit 9 770.40 € TTC pour la rénovation des façades ainsi que du muret et des poteaux
- SASU PLODAL, domicilié à BEAUPUY 82600 pour un montant de 10 241 € HT soit 12 289.20 € TTC pour la réfection du sol de la halle

Le montant total des travaux de rénovation s'élève à 18 383 € HT soit 22 059.60 € TTC

Madame la Première Adjointe propose de suivre la décision de la commission et de solliciter une aide financière du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de retenir les entreprises ci-dessus désignées pour un montant de :
 - 8 142 € HT soit 9 770.40 € TTC pour la rénovation des façades
 - 10 241 € HT soit 12 289.20 € TTC pour la réfection du sol de la halle
- Sollicite l'aide financière maximum du Conseil Départemental
- Dit que les crédits nécessaires figurent au budget primitif 2020, en section d'investissement à l'article 21311

5-TRAVAUX DE REFECTION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION

Madame la Première Adjointe expose au conseil municipal qu'il convient d'effectuer la réfection du mur de soutènement du bâtiment communal situé route du Castéra. Des travaux de terrassement et de reprise du mur sont nécessaires.

Elle présente les devis suivants retenus par la commission Achats Travaux :

- Entreprise BORDES Bernard, domicilié à THIL 31530, pour un montant de 2 280.00 € HT soit 2 736.00 € TTC pour le terrassement
- CJC GUYON, domicilié à LAUNAC 31330, pour un montant 4 489.80 € HT soit 5 387.76 € TTC pour les travaux de reprise du mur (fondation, bâtisse et ceinture).

Le montant total des travaux de réfection du mur s'élève à 6 769.80 € HT soit 8 123.76 € TTC.

Madame la Première Adjointe propose de suivre la décision de la commission et de solliciter une aide financière du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de retenir les entreprises ci-dessus désignées pour un montant de :
 - 2 280.00 € HT soit 2 736.00 € TTC pour le terrassement
 - 4 489.80 € HT soit 5 387.76 € TTC pour les travaux de reprise du mur
- Sollicite l'aide financière maximum du Conseil Départemental
- Dit que les crédits nécessaires figurent au budget primitif 2020, en section d'investissement à l'article 21318

6- DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET N°1

Il convient d'effectuer des virements de crédits pour les travaux de rénovation de la halle de la mairie, de la réfection du mur de soutènement route du Castéra, pour l'acquisition d'un broyeur de végétaux et pour les opérations d'ordre des travaux d'urbanisation de la RD 58

Il est proposé de modifier ainsi le budget primitif 2020 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D020 Dépenses imprévues Investissement	3 000 €	
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Investissement	3 000 €	
D 204412 : Publics bâtiments et installations		19 100 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		19 100 €
D 21311 : Hôtel de ville		23 000 €
D 21311-31 : Bâtiment Mairie :	23 000 €	
D 21318 : Autres bâtiments publics :		8 500 €
D 2188 : Autres immo corporelles		8 000 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	23 000 €	39 500 €
D 2313-31 : BATIMENT MAIRIE	16 500 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	16 500 €	
D 458101 : Opérations sous mandat N°01		3 000 €
D458101 : Opération sous mandat N°01		24 000 €
D458102 : Opération sous mandat N°02	24 000 €	
TOTAL D 4581 : Investissement sous	24 000 €	27 000 €
R 458201 : Opérations sous mandat N°01		19 100 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales		19 100 €

Les Membres du Conseil après en avoir délibéré acceptent cette proposition à l'unanimité

Informations/Questions diverses

- ❖ Le réseau fibre devrait être disponible sur la commune dans le courant du 2^{ème} semestre
- ❖ Les travaux de la Grand Rue sont terminés
- ❖ Le permis a été déposé pour le projet de réhabilitation de la poste en commerce multiservices de proximité

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Cécile DARGASSIES déclare le Conseil clos à 20 heures 54.

Fait à Thil, le 2 décembre 2020

Cécile DARGASSIES

Première Adjointe au Maire

